

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18413 - 71ÈME ANNÉE

Début du débat parlementaire sur la loi réformant le Code du Travail deux jours après les défilés du 1er mai

## Loi El Khomri : existe-t-il une majorité pour voter ce texte ?



En tête du défilé du 1er mai, les jeunes refusent la vie de précarité annoncée dans le projet de loi El Khomri.

Le projet de loi tant décrié sur la négociation collective commence aujourd'hui à être examiné par les députés. Selon le rapporteur du texte à l'Assemblée nationale, Christophe Sirugue, il manque une quarantaine de voix pour obtenir une majorité. Cette incertitude laisse planer la menace d'un passage en force avec l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter le texte sans vote.

**L**e 1er mai 2016 a été marqué par la lutte contre le projet de loi El Khomri. En France, nombreuses sont en effet les voix à s'élever contre un texte qui prépare un recul des droits des travailleurs. Il veut permettre en effet de faciliter les licenciements. Il veut également court-circuiter les représentants syndicaux que les travailleurs se sont choisis. Comme le craignent les syndicats, le projet de loi El Khomri a aussi pour but de remettre en cause la protection offerte par le Code du Travail. Cela aboutirait à la mise en œuvre d'un Code du Travail dans chaque entreprise.

En France, ce projet provoque une grande inquiétude. En conséquence, il est à l'origine d'une mobilisation qui se radicalise face aux déclarations intransigeantes.

À La Réunion, le taux de chômage est trois fois plus important qu'en France, il est proche de 30 %. La moitié de la population vit déjà sous le seuil de pauvreté, et plus de 50 % des jeunes sont au chômage. Les effets d'un tel texte seront donc encore plus désastreux dans notre île. Comme le soulignent les syndicats, le projet de loi El Khomri fixe la précarité comme seul horizon aux jeunes. Cela explique pourquoi la mobilisation dépasse le cadre des syndicats de salariés. Dès le départ, le Parti communiste réunionnais a apporté son soutien aux revendications des syndicats.

### Le PCR aux côtés des syndicats

Lors de sa conférence du 3 mars dernier, le PCR avait indiqué par la voix de son secrétaire général Maurice Gironcel que « nous étions déjà un genou à terre, il ne restait plus qu'à nous achever. C'est un peu l'impression que laisse cette loi Hollande/ Valls/ EL Khomri ». Le dirigeant communiste avait alors rappelé que « la situation de l'emploi et des travailleurs est grave à la Réunion. Avec cette loi, elle va devenir plus que préoccupante ».

Le 24 mars dernier, le PCR réitérait son opposition à la loi travail. Pour les communistes de La Réunion, « il est en effet inimaginable d'envisager faciliter les licenciements dans un pays où le taux de chômage est de près de 30 %, trois fois plus qu'en France. C'est faire tomber des acquis durement obtenus, et cela au moment où nous commémorons le 70e anniversaire de l'abolition du régime colonial. De plus, dans une île où l'État estime que le coût de la vie est plus élevé qu'en France,

toute diminution des revenus des travailleurs provoquera encore de nombreux drames », écrivaient-ils dans un communiqué.

Le 31 mars dans une autre déclaration à la presse, le PCR saluait le succès des manifestations auxquelles il avait participé. « Des conditions peuvent être réunies pour élaborer une autre politique qui prenne en compte les intérêts de toutes et de tous, en particulier des travailleurs, des personnes privées d'emploi, des précaires, des jeunes et des pauvres. Ce rassemblement est d'autant plus nécessaire que nous sommes face à une échéance : le gouvernement doit décider dans les trois mois d'une politique qui va engager l'avenir de La Réunion pour les 25 prochaines années, au travers d'une loi d'orientation sur le thème de « l'égalité réelle » ».

### Près de 40 voix manquent déjà

Lors du défilé du 1er mai à Saint-Denis, l'opposition à la loi El Khomri était le ciment qui unissait les organisations. Les syndicalistes ont scandé des slogans hostiles au gouvernement et s'en sont pris publiquement à Gilbert Annette, maire de Saint-Denis, l'allié indispensable de

Huguette Bello. Ce dernier représente en effet à leurs yeux le principal représentant à La Réunion du pouvoir socialiste à La Réunion.

C'est aujourd'hui que commence au Parlement les débats sur le projet de loi travail. Plus de 4.000 amendements ont été déposés. Mais la crise de confiance s'est insinuée au sein du groupe socialiste.

Hier, Christophe Sirugue, rapporteur du projet de loi à l'Assemblée nationale, a annoncé dans les colonnes du « Parisien » qu'il manque près de 40 voix pour obtenir la majorité sur le texte. Des députés socialistes sont donc prêts à rejeter le texte. Devant cette situation plane la menace d'un passage en force du gouvernement. Il peut faire adopter le texte sans vote en utilisant l'article 49-3 de la Constitution. La conséquence est un vote de confiance qui engage la responsabilité du gouvernement. Depuis le début du mandat de François Hollande, le gouvernement a déjà eu recours à cette procédure pour mettre au pas les « frondeurs » de sa majorité. À chaque fois, il a fini par obtenir gain de cause, car les députés n'ont pas pris le risque de faire tomber le gouvernement.

**M.M.**

## Défilé du 1er mai

### Maurice Gironcel censuré par Réunion Première

**Réunion Première Télé a interrogé Maurice Gironcel et Huguette Bello avant le départ du défilé. Mais à l'heure de la diffusion du reportage, seule la représentante du gouvernement est apparue sur les écrans.**

Comme traditionnellement avant le début d'un défilé du 1er mai, les télévisions étaient présentes pour interroger les responsables des syndicats et des partis politiques présents lors de cette manifestation.

Maurice Gironcel a donc accordé une interview à Réunion Première Télévision. Le secrétaire général du PCR est un ancien responsable syndical. Le maire de Sainte-Suzanne a été notamment membre du bureau confédéral de la CGTR. Il a donc apporté sa double analyse de syndicaliste et de dirigeant d'un parti fermement opposé au projet de loi El Khomri.

Huguette Bello était également présente à l'heure des caméras, et les micros se sont donc tournés vers la représentante de la majorité parlementaire.

Mais à l'heure du journal télévisé, seul l'interview de Huguette Bello a été diffusée. La voix du représentant du PCR, par ailleurs ancien dirigeant syndical, a donc été censurée. Comment expliquer un tel choix ?

## Édito

# Menace sur la filière canne-sucre : non à la conspiration du silence

**D**u 6 au 16 mai prochains, la foire agricole de Bras-Panon fêtera cette année ses 40 ans d'existence. Durant ces quatre dernières décennies, elle est devenue l'événement incontournable de tout un secteur économique. Les acteurs des productions végétales, de l'élevage, du machinisme agricole ainsi que les banques s'y donnent rendez-vous pendant 10 jours.

Tout au long de son existence, la foire agricole de Bras-Panon a vu chaque année la filière canne-sucre décliner. Voici 40 ans, la situation était en effet totalement différente. Cette culture faisait vivre 100.000 personnes et l'objectif des syndicats de la Charte était d'atteindre une production de 400.000 tonnes de sucre. Les rapports entre planteurs et industriels n'étaient pas ceux qui ont cours actuellement.

Au moment de la création de la foire agricole de Bras-Panon, les planteurs étaient les propriétaires de la canne à sucre qu'ils faisaient pousser et récoltaient. Ils étaient rémunérés selon une règle très simple. Ils devaient toucher les deux tiers des recettes issues de tous les produits de la canne, à l'époque le sucre et les alcools. Le tiers restant était versé au propriétaire de l'usine, au titre de l'utilisation des machines et du paiement des ouvriers de l'établissement industriel. Jean-Paul Virapoullé était alors à la direction de la Fé-décane, et il s'est mis d'accord avec les usiniers pour changer les rapports à l'intérieur de la filière en dépouillant les planteurs. Ce sont les accords de 1969. Depuis cette date, les planteurs sont réduits au rang de livreur de matière première. Ils vendent leur canne à l'usinier selon un prix défini en fonction de la teneur en sucre de leur chargement. L'industriel bénéficie alors de la totalité des bénéfices tirés de la valorisation de tous les produits de la canne. Les aménagements faits à cette restructuration, comme le versement d'une recette bagasse payée par les abonnés à EDF, n'ont pas corrigé ce déséquilibre. Le résultat est connu. Le nombre de livreur de cannes est passé de

25.000 à moins de 3.000. L'hémorragie continue de se poursuivre, avec la perte moyenne de 100 livreurs par an au cours de la dernière décennie. Du côté de l'industrie, il n'existe plus que deux usines sucrières, et elles appartiennent à une coopérative de planteurs de betteraves.

L'année prochaine, ce sera la fin du quota sucrier et du prix garanti. C'est la décision de l'Union européenne soutenue par la France. En 2014 lors de son déplacement à La Réunion, François Hollande avait été très clair à ce sujet : pas question de revenir sur cette mesure qui livrera le sucre réunionnais à la concurrence mondiale.

C'est donc l'incertitude la plus totale. La coupe qui commencera dans deux mois pourrait bien être la dernière, car le sucre produit à La Réunion a un coût plus important que celui de ses concurrents européens. De plus, la Commission européenne signe des accords qui permettent à des pays exportateurs de sucre de canne de vendre leur production en Europe, le marché d'écoulement du sucre réunionnais.

On aurait pu s'attendre à ce que la foire agricole de Bras-Panon consacre une large place à cette question. C'était en effet l'occasion rêvée de consacrer ses 10 jours à la mobilisation pour la survie de la filière canne-sucre. Mais la lecture du programme détaillé ne reflète pas cette ambition. Il ne fait pas état du moindre débat sur cette question. Les organisateurs sont pourtant des professionnels du secteur. Ils sont parfaitement informés de l'échéance 2017. Ce n'est pourtant pas en refusant de parler d'un problème qu'il va disparaître comme par enchantement. Quand donc cessera cette conspiration du silence sur la menace qui pèse sur la filière canne ?

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany  
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;  
1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

## Solidarité entre les peuples

# Le PCR et la tragédie des naufrages en Méditerranée et à Mayotte

**Au lendemain de l'annonce de nouveaux naufrages en Méditerranée, le Parti communiste réunionnais appelle les dirigeants européens à changer de politique vis à vis des réfugiés, et souligne que depuis déjà plus de 20 ans, il existe au large de Mayotte un des plus grands cimetières marins du monde.**



Réfugiés ayant survécu à la traversée de la Méditerranée arrivés sur l'île de Lesbos en Grèce. (photo Louisa Gouliamaki/IRIN)

**D**imanche 1er mai, le Haut commissariat aux Nations Unies a annoncé de nouveaux drames. Une centaine de personnes sont portées disparues après le naufrage de plusieurs embarcations de fortune au large de la Libye. Voici deux semaines, près de 500 réfugiés étaient morts suite au chavirage de leur bateau en pleine Méditerranée.

Depuis le début de l'année, 1244 personnes ont perdu la vie en tentant de se rendre en Europe. L'accord conclu entre l'Union européenne et la Turquie a repous-

sé le flux des réfugiés de la mer Égée vers la traversée beaucoup plus périlleuse de la Méditerranée centrale.

Cette zone du monde est devenue un des plus grands cimetières marins du monde. Elle dispute cette triste distinction à une région située tout près de nous : l'archipel des Comores.

Depuis la mise en place d'un visa pour les habitants d'Anjouan, de Mohéli et de la Grande Comore souhaitant se rendre à Mayotte, plusieurs milliers de personnes ont disparu dans le bras de mer sépa-

rant Anjouan de Mayotte. La crise qui se déroule aux frontières de l'Europe est la répétition de celle qui se déroule depuis plus de 20 ans dans l'océan Indien.

Le PCR s'élève contre les décisions prises par les dirigeants européens et rappelle que quand l'Europe a vécu sa transition démographique, des dizaines de milliers de ressortissants de ces pays sont allés peupler l'Amérique et l'Australie au prix de la quasi-disparition des peuples premiers.

Cette leçon de l'histoire doit amener les responsables européens à faire preuve de plus d'humanité. C'est d'autant plus important que des personnes qui risquent leur vie pour se rendre sur ce continent sont victimes de conflits dans lesquelles la responsabilité de l'OTAN est pleinement engagée : guerres en Afghanistan, en Irak, en Libye, déstabilisation du Sahel et du Moyen-Orient. D'autres sont chassées de leur pays par la grande pauvreté et les catastrophes climatiques, résultat de politiques menées notamment en Europe.

Le PCR rappelle que les Réunionnais sont tous des descendants d'immigrés, car notre île était inhabitée voici 350 ans au début de son peuplement. Le PCR fait part de sa pleine solidarité avec tous les réfugiés qui renvoient au sort des ancêtres des Réunionnais, et appelle les responsables européens à changer de politique.

**Fait au Port, ce lundi 2 mai  
Le Bureau de presse**

## Projet de loi pour une République numérique

# Le Sénat pour la suppression des frais de roaming entre la France et l'outre-mer

Lors du débat sur la suppression des frais de roaming payés par les abonnés à un service de téléphone mobile outre-mer qui se rendent en France, Paul Vergès est intervenu dans le débat au travers d'un texte lu par le groupe CRC du Sénat. Le président de la République s'était engagé à supprimer ces frais. Lors de ce débat, la ministre a voulu relativiser la portée de la promesse faite sur ce point par le gouvernement, affirmant que la suppression des frais de roaming pourrait mettre en péril l'existence même de certains « petits opérateurs ». Finalement, le texte a été adopté, ouvrant la voie à un gain de pouvoir d'achat pour les consommateurs

« A plusieurs reprises, Paul Vergès et notre groupe ont demandé la suppression des frais d'itinérance entre les outre-mer et la France métropolitaine. Nous n'avons jamais été entendus.

La loi sur la modernisation du droit outre-mer, en octobre 2015, a acté la suppression des surcoûts d'itinérance ultramarine au 1er mai 2016. On s'en était félicité.

Mais aujourd'hui, tout est remis en cause. Les opérateurs téléphoniques et leurs relais ici présents veulent continuer à faire payer les abonnés ultramarins en réintroduisant les frais d'itinérance.

C'est inacceptable.

On le sait : les opérateurs s'accommodent fort bien de la situation : leur rente est conséquente. Ils sont aujourd'hui appuyés par l'ARCEP. L'ARCEP a clairement expliqué que la suppression des frais d'itinérance aurait pour conséquence d'une part, la cessation d'activité de certains opérateurs ultramarins, ce qui allait générer une situation de duopole dans la plupart des outre-mer, d'autre part, l'augmentation conséquente des forfaits pour les particuliers.

Mais l'ARCEP n'a jamais voulu donner le moindre chiffre en appui de ses affirmations. Elle s'est bien gardée de communiquer le montant du « manque à gagner » hypothétique

des « petits opérateurs » d'outre-mer, si ces frais d'itinérance étaient supprimés.

Et pour cause : ce n'est pas le reflet de la vérité. A La Réunion, par exemple, aucun « petit » opérateur n'a exprimé la moindre réserve quant à la suppression des frais d'itinérance.

L'ARCEP s'est également lancée dans un chantage incroyable : si les parlementaires d'outre-mer n'acceptaient pas de faire payer les frais d'itinérance à leurs concitoyens, ils n'auraient pas la 4 G pour Noël.

Quant au gouvernement, il emboîtait le pas aux opérateurs et à l'ARCEP, et demandait à ce que la suppression des frais d'itinérance se fasse « dans les limites d'une utilisation raisonnable ». A savoir 15 jours par an.

Provocations, au pluriel.

Premièrement, parce que l'on oublie que, lorsque des ultramarins viennent en congés en France métropolitaine, c'est rarement pour 15 jours, notamment au vu du prix du billet d'avion.

Deuxièmement, parce que l'on cautionne l'idée même que les outre-mer sont des pays étrangers ; aucun forfait – de quelque opérateur que ce soit, – n'inclut les communications échangées par mobile, entre l'outre-mer et la France métropolitaine. Toutes les communications sont « hors forfait »... et donc surtaxées !

Troisièmement, parce que le gouvernement a fait savoir qu'il souhaitait le maintien des frais d'itinérance ... le lendemain même du jour où le rapport sur l'égalité réelle des outre-mer était rendu public.

D'égalité, il n'y en a pas dans le domaine de la téléphonie, les écarts de prix sont considérables : dans une étude très récente, l'Insee indiquait que les coûts de communications étaient plus élevés de 60% aux Antilles-Guyane, 20% à La Réunion, 26% à Mayotte.

Les amendements déposés aujourd'hui vont tous dans le même sens : préserver les bénéfices des grandes entreprises. Le tout en estimant que les outre-mer ne sont que des économies de comptoir !

Ces grandes entreprises ont des pratiques plutôt condamnables : SFR vient d'être condamnée à payer 15 millions d'euros d'amende pour manquements concurrentiels graves.

C'est pourquoi nous voterons contre tous les amendements visant à remettre en place les frais d'itinérance.

# Oté

## Si sé sa l'idéoloji nout parti, é-bin viv l'idéoloji nout parti !

*Matant Zélida la ékri Justin :*

*Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, mi sort antann in ansien rouj avèk zot dir dé shoz é bin moin la bate la min pars pou in foi li la bien rézon dann son kozman dann télé. Kosa li la di, Li la di, lo parti rouj lé angajé dann in bataye pou défann son l'idéoloji. Pou li sa lé vyé stil. Pou li sa la pa modèrn é an pliské sa sé pa sak lo pèp La Rényon i vé. In l'égzanp, I sava parl ankor la lite dé klas ? in n'afèr pèrsone i kroi pi : kaziman i fizy san bal, kaziman i pistolé dolo. Tok ! Pran sa pou toi !*

*Justin la fé pou répons :*

*Mon vyé matant, k'i koz la boush rouvèr, vi kroi moin la tyé kouyon pou pran son plas ? A bon, demoun i kroi pi la lite dé klas ? Poitan in sondaz i sort parète dan La Frans i di nana soisant-dis pour san d'moun i pans la lité dé klas nana in gran l'inflians dsi z'ot vi, zot i amenn tou lé zour. Donk ou i oi bien matant ké outane sé inn bourik.*

*Dsi la késtyonn l'idéoloji, kosa i lé sa ? Sé sinploman la filozofi k'i port nout program dé lite. I di pa i sava lans partou : ni vé vanj pou l'idéoloji la klas ouvriyèr ! Non mé sa i vé dir nout rovandikasyon mèm sète ni fé koméla, sé pou amenn anou dann in sosyété pli zis, pli imène, pli dévlopé, pli libéré épli rényoné...*

*In l'égzanp : kan ni di i pé pa antèr bann plantèr kann konmsa ni vé dir i fo sov lo rovni plis dizui mil famiy. Sa sé in kékshoz bien konkré, é bien nésésèr pou nout péi La Rényon ! Si sa sé l'idéoloji nout parti ébin viv l'idéoloji nout parti ! Tok ! Pran sa pou ou..*

**Justin**

**« Arête done dolo la mèr ! » - In kozman po la rout**

Mi koné sa in provèrb la Rényon mé lé vré k' i antann pa li tro souvan. Mé kosa li vé dir o-zis ? Sanm pou moin, ala son sans ! La mèr, sa sé in l'androi nana dolo an kantité. Donk kréol i di la pa nésésèr done ali dolo ankor an plis. Mé lo sans la pa la pou vréman : ousa li lé ? Pou moin sé in késtyonn l'arzan, sé in késtyonn rishès. Kisa la bézoin l'arzan, kisa la bézoin la rishès ? La pa sak nana pou gaté, mé sak na poin an sifizans. I di pa l'arzan i apèl l'arzan ? Alor si ou lé pov, mor la boush rouvèr ! Sé pou sa nout provèrb i vien pou domann in pé plis l'égalité rant le moune é konm l'égalité sé in gran prinsip pou rényoné ala pou kosa i ansèrv provèrb-la é mi pans i dovré ansèrv pli souvan. Ala koman mi oi lé shoz é zot ?